



**Légende**  
 délimitation de la modification  
 apportée au plan d'aménagement  
 général conformément à la décision  
 ministérielle du 05 octobre 2016

**Zones superposées**  
 Zones soumises à l'obligation  
 d'établir un PAP

**Zones urbanisées ou  
 destinées à être urbanisées**  
 Zones d'habitation 1  
 Zones mixtes à caractère urbain

**Espaces ou zones définies en  
 exécution d'autres dispositions  
 légales, réglementaires ou  
 administratives**  
 Zones inondables (HQ extrême)

Référence: MC-002-2008  
 Le présent document appartient à ma décision  
 d'approbation du: 05.10.2016  
 Le Ministre de l'Intérieur  
  
 Dan Kersch

Commune de Walferdange

